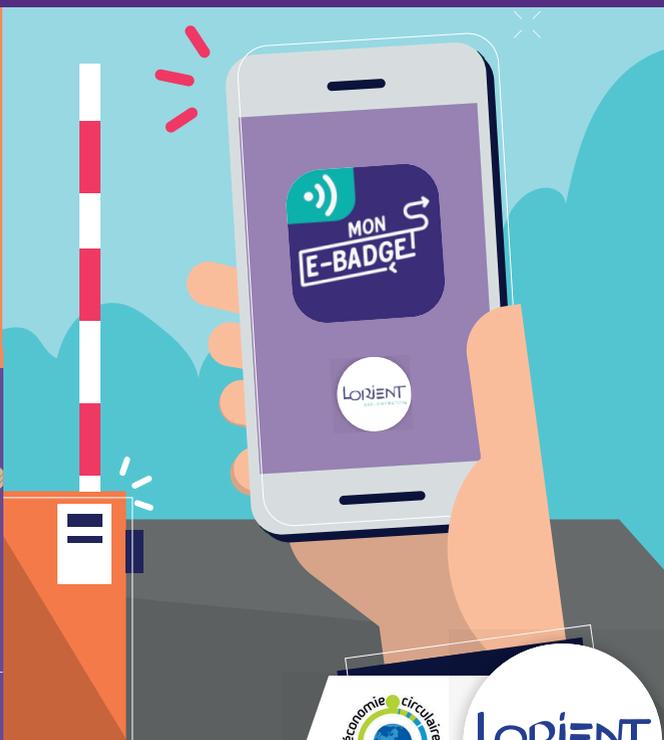




Guide pratique des déchèteries



PLUS D'INFOS SUR
www.lorient-agglo.bzh



ISO 9001:2015
BUREAU VERITAS
Certification



LORIENT
AGGLOMÉRATION

LES 12 DÉCHÈTERIES DE LORIENT AGGLOMÉRATION

L'accès aux déchèteries est réservé aux habitants de Lorient Agglomération disposant d'un badge (plus d'infos au dos de ce document).



Aller plus loin :

Pour connaître la déchèterie ou la colonne à verres, papiers ou textiles la plus proche de chez vous, connectez-vous sur www.lorient-agglo.bzh (rubrique : services > déchets)

Retrouvez aussi toutes ces infos sur l'appli :

Lorient Mon Agglo



VOUS NE POUVEZ PAS VOUS RENDRE EN DÉCHÈTERIE ?

- Faites appel au service de collecte des encombrants à domicile.
- **Plus d'infos sur www.lorient-agglo.bzh** (rubrique Services / Déchets / Collecte)
- **Tél. 02 97 56 56 02** (Horaires du standard : 8h-12h30 / 13h30-17h)



DÉCHÈTERIES C'EST OÙ ?

- 1** Déchèterie de Guidel
ZA de Pen Mané
Rue Jean Brito
- 2** Déchèterie de Plœmeur :
Rue Gustave Eiffel
- 3** Déchèterie de Lorient Nord :
2 Allée du Manoir de Kerletu
- 4** Déchèterie de Riantec :
Zone d'Activité de Villemarion
- 5** Déchèterie de Lorient Sud :
Port de pêche,
Rue Emile Marcesche
- 6** Déchèterie de Caudan :
265 Rue Jacques Ange Gabriel
- 7** Déchèterie d'Hennebont :
Avenue Georges Hillion
- 8** Déchèterie de Languidic :
Z.A de Lanveur - Route de Kerlavarec
- 9** Déchèterie de Cléguer :
4 impasse du Lavoir



Horaires d'ouverture uniques :

(hormis pour les 3 sites ci-dessous)

10h-12h30 / 14h-18h

(Détails des jours d'ouverture à la page suivante)

10 Déchèterie de Bubry Parc er Lann

Du 2 novembre au 31 mars :

- mardi : 9h-12h / 14h-17h
- jeudi : 14h-17h
- samedi : 9h-12h / 14h-17h

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

- mardi : 9h-12h / 14h-18h
- jeudi : 14h-18h
- samedi : 9h-12h / 14h-18h

11 Déchèterie de Plouay Z.I. de Restavy

Du 2 novembre au 31 mars :

- lundi : 9h-12h / 14h-18h
- mercredi et vendredi : 14h-18h
- samedi : 9h-12h / 14h-17h

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

- lundi : 9h-12h / 14h-18h
- mercredi et vendredi : 14h-18h
- samedi : 9h-12h / 14h-18h

12 Déchèterie de Groix* Kerbus

Du 1^{er} octobre au 31 mars :

- Mardi, mercredi et jeudi : 13h30-17h
- Samedi : 9h30-12h30 / 13h30-17h

Du 1^{er} avril au 30 septembre :

- Mardi, mercredi, jeudi : 13h30-17h
- vendredi : 9h30-12h30
- samedi : 9h30-12h30 / 13h30-17h

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

*A Groix, l'accès à la déchèterie de Kerbus est réservée aux professionnels sur des temps de fermeture au public.



J'Y VAIS QUAND ?

Horaires d'ouverture uniques* : 10h-12h30 / 14h-18h

* Horaires différents pour les déchèteries de Bubry, Plouay et Groix : voir page précédente.

TOUTE L'ANNÉE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Caudan	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	FERMÉ
Cléguer	FERMÉ	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	FERMÉ
Guidel	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	FERMÉ
Hennebont	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMÉ
Languidic	FERMÉ	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	FERMÉ
Lorient Nord	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMÉ
Lorient Sud	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	FERMÉ
Plœmeur	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMÉ
Riantec	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMÉ

 OUVERT

 FERMÉ

 Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.



J'Y APPORTE QUOI ?

Déchets acceptés

Déchets non-dangereux



BOIS



CARTONS



GRAVATS



VÉGÉTAUX



PLÂTRE



MÉTAUX



MOBILIER



RÉEMPLOI



NON
RECYCLABLES

Déchets toxiques et dangereux



BATTERIES



PILES



AMPOULES



DÉCHETS
DIFFUS
SPÉCIFIQUE



HUILE DE
VIDANGE



DÉCHETS
ÉLECTRIQUES ET
ÉLECTRONIQUES

Veillez à ne pas les mélanger avec les déchets non-dangereux lors de l'acheminement en déchèterie.



*Les huiles de friture usagées sont acceptées.
Demandez conseil au gardien.*



Déchets refusés : qu'est-ce que j'en fais ?



• **Déchets ménagers :**
Tri à effectuer à domicile



• **Déchets amiantés :**
S'adresser à un prestataire agréé
(Recycleurs Bretons, CHARIER Theix)



• **Pneus usagés :**
Retour au fournisseur



• **Médicaments :**
À rapporter en pharmacie



• **Déchets d'activités de soins
à risques infectieux (DASRI) :**
À rapporter en pharmacie



• **Engins pyrotechniques périmés
(fusées de détresse, fumigènes...):**
À ramener dans les magasins
d'accastillage



• **Véhicules hors d'usage :**
Contacter une casse automobiles



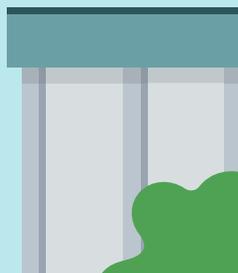
• **Extincteurs et bouteilles de gaz :**
À rapporter aux fournisseurs

*Par mesure de sécurité, l'agent d'accueil de la
déchèterie peut refuser tout déchet susceptible
de porter atteinte aux personnes et aux biens.*



BON À SAVOIR

*Le brûlage à l'air libre
des déchets végétaux
est interdit et puni d'une
amende de 3^e classe
pouvant aller jusqu'à 450 €
au terme de l'article 7 du 21
mai 2003 (Natif 3671).*



COMMENT LIMITER SES PASSAGES EN DÉCHÈTERIE ?



Favorisez le paillage des végétaux. Utilisez les tontes séchées pour le paillage de vos parterres et des plants gourmands (tomates, fraisières...), les haies broyées peuvent être compostées ou utilisées en paillage aux pieds des massifs et arbustes.

Plus d'infos : www.lorient-agglo.bzh (rubrique Services > Déchets > Jardinage au naturel)



Apportez les papiers, verres et textiles en points d'apport volontaire. Souvent bien plus proches de chez vous que la déchèterie, près de 1 200 colonnes sont à votre disposition sur le territoire communautaire.

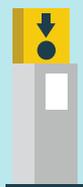


Retournez les appareils électriques usagés chez les distributeurs. À l'achat d'un appareil neuf, votre distributeur a l'obligation de reprendre gratuitement l'ancien. Pensez également aux réparateurs ! Leur travail vous permettra de faire de belles économies.

Plus d'infos : www.crma.bzh/annuaire-reparateurs



Mutualisez vos apports avec le voisinage. Organisez-vous à tour de rôle et regroupez les déchets à jeter avec vos voisins.



Utilisez les bornes de collecte présentes en magasin. De nombreux éco-organismes mettent à disposition des points de collecte en magasin pour recycler vos objets usagés (piles, ampoules, objets électriques, etc).

SI J'AI BESOIN D'ALLER EN DÉCHÈTERIE, JE M'ORGANISE !

- Je vérifie où se situe la déchèterie ouverte la plus proche.
- Je sépare les déchets selon leur nature avant mon départ pour gagner du temps sur place.
- Je pense à prendre mon badge ou mon e-badge (voir détail au dos de ce document).
- Avant la fermeture des sites (12h30 et 18h), je pense à anticiper le temps de tri et de déchargement de mon véhicule pour pouvoir disposer du temps suffisant.

UNE FOIS SUR PLACE, J'OPTIMISE !



- **Inutile d'arriver 10 minutes avant l'ouverture**, vous risquez de créer une file d'attente et de bloquer la circulation. Pensez à préparer votre badge pour le présenter à la barrière dès votre arrivée.



- **Sur le site, restez courtois avec les autres utilisateurs ainsi que les agents d'accueil.**

En cas de doute, n'hésitez pas à leur demander conseil, ils sont là pour vous guider. En revanche, ils ne peuvent pas participer aux déchargements des véhicules.



- **Restez vigilant !** La déchèterie est un lieu de circulation commun aux piétons et aux véhicules ; elle est donc soumise à des règles de vigilance particulières : extinction du moteur lors du dépôt, respect des places de stationnement, etc.



- **À la déchèterie, chaque déchet doit être déposé selon sa catégorie dans la benne appropriée**, cela facilite le recyclage. La signalétique présente sur place est là pour vous l'indiquer. Il est interdit de monter sur le rebord des bennes pour y déposer ses déchets.



- **Parents : vos enfants sont sous votre responsabilité.** Ils doivent rester dans les véhicules durant votre passage à la déchèterie.



**Vous avez des objets/
matériaux en bon état ?**

Ne jetez plus, donnez !

UN « POINT RÉEMPLOI »

est aménagé dans chaque déchèterie : les objets qui y sont déposés (propres et en bon état) sont ensuite vendus à bas prix à la recyclerie « Le Comptoir du réemploi » à Lanester (260 Rue Jean Marie Djibaou).

UN PRÉAU DES MATÉRIAUX

est également accessible sur la déchèterie de Caudan pour le dépôt et la récupération de matériaux issus de la construction. Plus d'infos : www.lorient-agglo.bzh (rubrique Services / Déchets / Déchèteries)



COMMENT S'ÉQUIPER D'UN BADGE POUR ACCÉDER AUX DÉCHÈTERIES ?

Pour mieux encadrer les entrées en déchèteries, Lorient Agglomération a mis en place un accès par badge, délivré sur justificatif de domicile, à tous les habitants de l'Agglo. Disponible en carte classique ou via une application mobile, le service est gratuit et permet l'accès au 12 déchèteries du territoire communautaire.



Remplissez votre formulaire de demande en ligne sur www.lorient-agglo.bzh/badge. Un code d'activation vous sera transmis par SMS.



Téléchargez l'application « Mon e-badge » et entrez le code reçu par SMS pour activer votre e-badge (délai de 24h environ).



Présentez votre e-badge à proximité du lecteur à l'entrée de la déchèterie et entrez !



Vous n'avez pas de smartphone ?

Un badge « physique » est également proposé. Remplissez le formulaire de demande en ligne et cochez la case « badge physique » à la question 1. Après vérification du justificatif de domicile, votre badge vous sera transmis par voie postale sous un délai de 20 jours environ.

Vous n'avez pas internet ?

Rendez-vous à la mairie de votre commune. Un formulaire papier vous sera remis avec une enveloppe pré-affranchie permettant de renvoyer votre demande accompagnée de votre justificatif de domicile (1 page max) aux services de Lorient Agglomération.

Préconisations sur l'utilisation du badge en déchèterie :

- Ne passer pas votre badge à la place d'un autre usager.
- Ne suivez pas le véhicule précédent sans badger (risque de casse au niveau du véhicule).
- Piétons : ne passez pas sous la barrière.

PLUS D'INFOS SUR

www.lorient-agglo.bzh |  N° Vert 0 800 100 601



écomobilier



LORIENT
AGGLOMÉRATION